

<http://ecoleemancipee.org/spip.php?article2184>



Intervention de Elisabeth Hervouet sur les changements statutaires.

- Syndicats Nationaux - SNES-FSU - Les congrès du SNES - Congrès de Grenoble 2016 - Interventions des militant·e·s de l'ÉE à la tribune du congrès -



Date de mise en ligne : vendredi 1er avril 2016

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

L'École Émancipée présente à chaque congrès des modifications statutaires pour favoriser le pluralisme (la reconnaissance pleine et entière des tendances), pour la rotation des mandats permettant de faire tourner les responsabilités entre toutes et tous, pour la féminisation des instances syndicales contre l'oppression spécifique des femmes.

L'Ecole Emancipée présente trois amendements statutaires :

- Pour le pluralisme
- Pour la rotation des mandats militants
- Pour la féminisation

Sur les deux premiers je serai rapide, nous y reviendrons dans le thème 4. En deux mots :

- Le pluralisme est un élément de l'identité du SNES-FSU. C'est l'image de la démocratie que nous voulons donner. Comment pouvons nous avoir le discours que nous avons sur la démocratie politique et continuer à regarder les minorités avec méfiance ?
- La rotation des mandats est nécessaire pour favoriser le renouvellement des militants pour permettre davantage aux jeunes militants de prendre des responsabilités.

J'insisterai davantage sur l'amendement pour la féminisation.

Sur ce plan, s'il est quelque chose dont nous pouvons nous féliciter, c'est que la question de la féminisation est de plus en plus posée. J'en veux pour preuve la contribution des responsables UA avant le congrès FSU.

- - Comment pourrait-on ne pas y accorder d'importance ?
 - Comment pourrait-on dire que nous voulons un syndicat à l'image de la profession sans trouver le moyen de féminiser nos instances ?

Lors du dernier congrès nous avons voté majoritairement la nécessité de tendre vers la parité. C'est bien mais comment ?

On peut voter des textes sur les heures des réunions, les frais de garde d'enfants.

On pourrait évoquer, comme le font des camarades d'autres syndicats de la FSU, l'équilibre des temps de parole mais **nous ne ferons pas l'impasse sur des mesures à caractère contraignant.**

Parce que toute organisation sociale se reproduit selon ce qu'elle est, parce que la seule façon que les femmes se sentent à leur place dans les instances du SNES, dans toutes ses directions, aussi bien intermédiaires que nationales, la seule façon qu'elle, que nous nous cessions de nous demander si nous sommes capables, c'est de faire en sorte que nous soyons nombreuses, de plus en plus nombreuses !

Le SNES, la FSU, savent présenter des listes paritaires aux élections professionnelles, pourquoi cela serait il impossible pour les élections internes ?

A priori cet amendement statutaire ne passera pas à ce congrès. Nous le regrettons mais nous savons que nous gagnerons tôt ou tard car ce combat est juste et que nous continuerons de la mener.

Parce qu'on ne mendie pas un juste droit, on se bat pour lui !